



Informations communales

Sortie des retraités

La sortie des retraités aura lieu le vendredi 2 septembre 2016. Les invitations seront envoyées aux personnes concernées au début du mois d'août prochain.

Ecole à journée continue

L'enquête pour l'école à journée continue a été réalisée selon les directives cantonales. 65 questionnaires ont été envoyés, 52 nous ont été retournés. Le résultat de l'enquête montre que le minimum de 10 élèves par module n'est pas atteint pour notre commune.

Fanfare de Loveresse

La fanfare de Loveresse nous proposera sa traditionnelle aubade le jeudi 16 juin 2016 à 19h30 sur la place de la fontaine au Fuet (en face de l'ancienne école). Un apéritif sera servi à l'issue du concert.

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES

Suite à la 6^{ème} révision de l'ordonnance sur l'harmonisation des registres officiels, le conseil municipal a, lors de sa séance du 15 mars 2016, adopté l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES. Celle-ci annule et remplace l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme Geres et à la GCP datée du 7 octobre 2008.

Elle entre en vigueur le 1^{er} avril 2016, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 1^{er} juin 2016

Conseil municipal